



Changement de statut étudiant -vie privée familiale

Par **tekla**, le **14/08/2018** à **14:11**

Bonjour,

J'écris ici dans l'espoir, que quelqu'un pourrait me répondre.

Je vais faire une brève description de ma situation :

En effet, jusqu'en décembre 2017 j'avais le titre de séjour étudiant. Ensuite, étant marié avec un français, j'ai demandé le changement de statut pour vie privée familiale, en janvier 2018. Fin janvier même, j'ai reçu ma convocation, pour déposer mon dossier. La date de RDV était le 05/07/2018. Donc, j'ai attendu 6 mois pour avoir le rendez-vous.

Le jour de mon rendez-vous, mon dossier n'a pas été accepté. La dame au guichet m'a dit que le dossier manquait encore les papiers et les justificatifs. Elle m'a également dit que je recevrais une autre convocation dans 4 semaines. Hier, j'ai reçu la nouvelle convocation et la date de mon RDV est le 07/01/2019.

Vous comprenez sûrement que ça fait beaucoup d'attente. Six mois pour la première fois et six mois encore maintenant.

Je voudrais savoir si je leur fais un courrier recommandé pour solliciter la date plus proche, cela pourrait changer quelque chose ? Est-ce que c'est justifier de donner la deuxième RDV après encore 6 mois ?

Sinon, j'ai encore une autre question : étant donné que je ne peux pas travailler sans mes papiers, est-ce que j'ai, au moins, droit de faire un stage dans l'entreprise et recevoir la gratification ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **16/08/2018** à **06:29**

Bonjour,

Ces temps d'attente ne sont pas exceptionnels. De +, la nouvelle loi votée renforce le contrôle de l'Etat et permet, aux préfectures, de vérifier, de façon approfondie, chaque demande d'étranger souhaitant obtenir un titre de séjour, quelque soit ce titre. Il sera donc de + en + difficile aux étrangers de s'installer en France. Il en est bien de même pour les français qui veulent s'installer à l'étranger, non ?